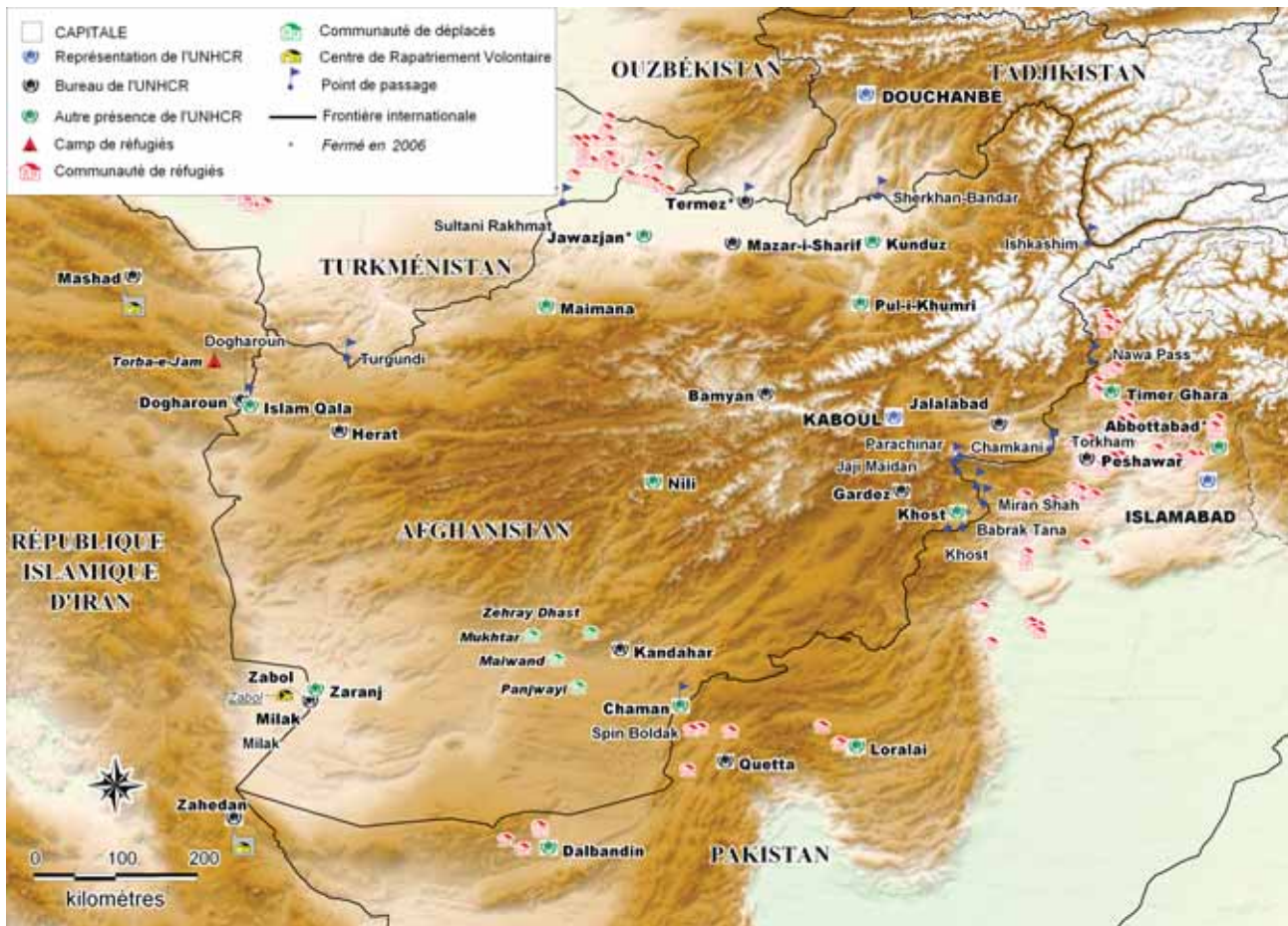


Afghanistan



Faits marquants

- L'UNHCR a aidé environ 139 000 réfugiés afghans à rentrer dans leur pays en 2006.
- Le Haut Commissariat a favorisé la réintégration des rapatriés en construisant quelque 18 500 abris, en creusant 350 points d'eau et en appuyant plus d'une centaine de projets de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus.
- Quelque 9 000 déplacés internes ont bénéficié d'une aide pour regagner leurs localités d'origine dans le nord et à l'ouest de l'Afghanistan.

Environnement opérationnel

L'effort de reconstruction dirigé par le gouvernement s'est heurté à un certain nombre de difficultés, notamment à l'insurrection menée par les Talibans et par d'autres groupes extrémistes. Le modeste taux de mise en œuvre du Budget de développement national témoigne de la faible capacité d'absorption du gouvernement. La réforme a quelque peu progressé dans certains secteurs clés, comme le régime foncier, le système judiciaire et les infrastructures.

À la fin de l'année 2005, le Gouvernement a publié le décret présidentiel 104, afin d'allouer des parcelles de l'État aux ex-réfugiés et déplacés qui étaient rentrés dans leurs régions d'origine et n'avaient pas de terres. Au cours de la première année, quelque 15 000 personnes se sont installées sur leurs nouvelles parcelles. Ce programme a été complété par des contributions de pays donateurs destinées à la construction de logements et de routes, ainsi qu'à l'excavation de points d'eau, dans cinq sites pilotes.

Le Pacte pour l'Afghanistan, adopté à la Conférence de Londres en janvier 2006, a marqué le début d'un nouveau partenariat entre la communauté internationale et l'Afghanistan, s'étendant sur la période 2006-2010. Il a préparé la voie à la pacification et à la stabilisation, ainsi qu'à la promotion d'une croissance économique équitable. Les nations donatrices se sont engagées à fournir une aide d'un montant prometteur – 10 milliards de dollars E.-U.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

En 2006, les principaux objectifs de l'UNHCR étaient les suivants : aider le Gouvernement afghan et le ministère des

Réfugiés et des Rapatriés à élaborer des stratégies pour remédier aux causes du déplacement de populations afghanes dans la région ; doter le Gouvernement de moyens plus solides pour planifier, gérer et faciliter le retour, la réintégration et la protection des réfugiés et des déplacés internes ; faciliter le rapatriement librement consenti des Afghans réfugiés au Pakistan, en République islamique d'Iran et dans d'autres pays.

Le Haut Commissariat entendait également appuyer la réintégration des rapatriés, suivre la situation des rapatriés et des déplacés internes afin de protéger leurs droits et faciliter le retour, ainsi que la réintégration, des déplacés internes. Enfin, l'UNHCR souhaitait garantir l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à des procédures de détermination du statut de réfugié équitables et fiables.

Protection et solutions

En 2006, l'UNHCR a aidé quelque 139 000 Afghans à regagner leur pays. Le suivi des rapatriés aux frontières et dans les centres d'encaissement a confirmé que la décision de rentrer avait été prise librement. Le nombre de retours enregistrés au cours de l'année est le plus faible qui ait été observé depuis le lancement de l'opération de rapatriement massif, en 2002. Ceci indique peut-être que la période du rapatriement librement consenti à grande échelle est révolue et que l'opération entre dans une nouvelle phase, qu'il faudra aborder avec une méthodologie différente.

Fin 2006, environ 129 300 Afghans étaient toujours déplacés, selon les estimations, dans les régions situées au sud (Kandahar et Helmand) et à l'ouest du pays. En raison de l'insécurité qui sévissait dans ces secteurs, il était presque impossible d'entrer en contact avec les déplacés qui y vivaient. Quelque 9 000 déplacés internes sont rentrés au cours de l'année. La distribution de vivres a pris fin au printemps 2006. Une étude de faisabilité a été commandée afin de déterminer les possibilités d'intégration des Kouchis nomades dans les secteurs où ils sont actuellement déplacés, et en particulier à Zahre Dasht, à Panjway et à Mukhtar.

L'UNHCR et l'OIT ont réalisé une étude sur l'impact des rapatriés sur le marché de l'emploi afghan, étude qui a mis en évidence l'esprit d'entreprise des rapatriés. De plus,

90 pour cent des rapatriés interrogés ont indiqué qu'ils avaient trouvé un emploi dans les six mois qui avaient suivi leur arrivée. L'étude a également indiqué les domaines où il était possible d'intervenir pour aider les populations de retour, de l'aide à la création d'entreprises au crédit, à la formation et à la mise en place de projets à haute intensité de main-d'œuvre. Ces conclusions ont guidé l'OIT et l'UNHCR dans la mise en œuvre d'une initiative commune dans la province d'Herat. Dans le même temps, le Groupe de recherche et d'évaluation, un groupe afghan indépendant installé à Kaboul, a entrepris une étude sur la deuxième génération d'Afghans résidant au Pakistan, en République islamique d'Iran et en Afghanistan ; les résultats devraient être publiés en 2007.

L'Afghanistan a adhéré à la Convention de 1951 sur les réfugiés et à son Protocole de 1967 en août 2005. Le pays ne s'étant pas encore doté d'une législation nationale sur les réfugiés et des institutions correspondantes, l'UNHCR a assuré la détermination du statut de réfugié. Bien qu'il s'agisse là d'un volet essentiel de l'action du Haut Commissariat, l'activité de détermination du statut n'a représenté qu'une petite partie de son programme dans le pays, compte tenu du faible nombre d'individus concernés.

Activités et assistance

Abris et infrastructures : dans le cadre de son programme de réintégration, l'UNHCR a aidé plus de 18 500 familles de retour vulnérables à construire leur maison. Les allocations au titre du programme d'abris tenaient compte des Afghans qui étaient rentrés des zones tribales du Pakistan sous administration fédérale à la fin de l'année 2005. Les rapatriés ont reçu des allocations de type « espèces contre travail » destinées à leur permettre d'engager des ouvriers. Comme précédemment, il a été très difficile d'assurer une représentation féminine dans les comités de sélection des bénéficiaires : 17 pour cent seulement des membres des comités étaient des femmes.

Activités génératrices de revenus : l'UNHCR et ses partenaires ont mis en œuvre 56 projets « espèces contre travail », au bénéfice de plus de 170 000 réfugiés ou déplacés de retour, ainsi que 78 projets d'activités génératrices de revenus profitant à 7 500 de leurs semblables. Des projets de formation professionnelle ont

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

| Type de population | Origine | Total | Nb personnes assistées par l'UNHCR | % femmes | % 18 ans |
|--------------------|-----------------------|---------|------------------------------------|----------|----------|
| Réfugiés rapatriés | Rép. islamique d'Iran | 243 600 | 5 300 | - | - |
| | Pakistan | 143 000 | 133 300 | - | - |
| | Pays divers | 700 | 700 | - | - |
| | Royaume-Uni | 500 | 500 | - | - |
| Déplacés internes | | 129 300 | 129 300 | 49 | - |
| Déplacés de retour | | 10 400 | 10 400 | 49 | - |
| Total | | 527 500 | 279 500 | | |



Un projet de construction d'abris dans un village près de Tangi a permis à un grand nombre de rapatriés d'avoir accès à un logement, à de l'eau et à d'autres commodités de base.

UNHCR/is.Schulman

donné aux réfugiés et déplacés de retour davantage de possibilités de trouver un emploi. Le Haut Commissariat a également aidé l'OIT dans ses efforts pour améliorer l'accès des rapatriés aux services d'appui aux entreprises.

Appui opérationnel (aux partenaires): l'UNHCR a cherché à accroître les responsabilités du ministère des Réfugiés et des Rapatriés dans l'opération de rapatriement, notamment dans le suivi aux frontières et dans les centres d'encaissement, ainsi que dans le recensement des personnes qui avaient des besoins particuliers et dans l'aide qui leur était apportée. Dans la même optique, le ministère a dirigé l'élaboration du projet d'allocation de parcelles aux rapatriés, déplacés internes et autres individus dépourvus de terres et a augmenté le nombre de sites concernés par l'exécution du programme. Il a en outre assumé davantage de responsabilités dans le suivi de l'exécution des projets car la dégradation des conditions de sécurité a restreint l'espace humanitaire dans lequel l'UNHCR pouvait opérer.

Assistance juridique : des campagnes d'information massives, au travers de bulletins d'information, de prospectus et d'émissions de radio en Dari et en Pachtoune, diffusées par la BBC, ont permis aux réfugiés et aux déplacés internes de prendre des décisions en connaissance de cause quant à leur éventuel retour. Les émissions ont été diffusées trois fois par semaine dans les pays d'asile et en Afghanistan. L'UNHCR a interrogé 2 700 rapatriés dans des centres d'encaissement ; 88 pour cent d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient été suffisamment informés.

Les centres d'information et d'assistance juridique ont aidé les réfugiés et les déplacés de retour à surmonter les obstacles qui freinaient leur réintégration. La plupart des 1 100 nouvelles affaires juridiques enregistrées avaient trait

à des problèmes de droits de propriété. Environ 40 pour cent des affaires ont été réglées. L'UNHCR a organisé 12 séances de formation au droit de la propriété en Afghanistan à l'intention de représentants des autorités provinciales et de magistrats.

Pour remédier aux violations des droits de l'homme en rapport avec les rapatriements librement consentis, la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan a mené des entretiens avec plus de 12 000 Afghans. Les rapatriés ont fait l'objet d'un suivi dans 32 des 34 provinces et dans 178 des 400 et quelques districts que compte l'Afghanistan. Environ 400 cas d'atteintes aux droits de l'homme ont été recensés. Depuis le début des activités de suivi, environ 24 pour cent des affaires ont été réglées ou closes, moyennant des interventions ou des transferts aux autorités nationales et internationales.

Le Haut Commissariat a développé ses programmes d'assistance aux femmes vulnérables, ainsi qu'aux victimes de violences sexuelles et sexistes ; dans le même temps, les pourparlers amorcés avec les autorités pour ouvrir des foyers d'accueil ont progressé. Quelque 130 femmes ont sollicité le statut de réfugiées et ont été hébergées dans deux foyers à Kaboul, où elles ont bénéficié d'une assistance juridique, psychosociale et médicale. Conformément à sa stratégie de retrait, l'UNHCR a entrepris de transférer la gestion d'une partie des foyers à des partenaires locaux. Les donateurs ont été invités à garantir un financement pluriannuel pour ce projet.

Besoins domestiques : dans un délai de deux semaines après leur arrivée en Afghanistan, tous les rapatriés assistés ont reçu une indemnité de 12 dollars E.-U. par personne dans les centres d'encaissement.

Eau : le Haut Commissariat a appuyé le Programme hydraulique national du ministère des Réfugiés en construisant 400 points d'eau et 315 latrines de démonstration. Toujours à des fins d'appui, l'UNHCR a détaché un expert international dans ce domaine : la collaboration de ce spécialiste avec les autorités a abouti à des améliorations notables dans la gestion du programme.

Santé et nutrition : des services de santé primaire ont été offerts aux rapatriés dans tous les centres d'encaissement. Les enfants ont été vaccinés ; parallèlement, les femmes enceintes, les mineurs non accompagnés, les personnes âgées et les handicapés ont bénéficié d'une assistance médicale. Par ailleurs, la dégradation des conditions de sécurité a contraint l'UNHCR à faire des coupes sombres dans l'aide médicale dispensée aux déplacés internes. Les services de santé ont été suspendus dans certaines régions et les dispensaires itinérants n'ont pu fonctionner dans d'autres.

Services communautaires : la capacité des autorités locales à venir en aide aux plus vulnérables des réfugiés rapatriés ou des déplacés de retour, des déplacés internes et des expulsés a été renforcée, de manière à couvrir 11 provinces. Plus de 9 000 cas ont été évalués et quelque 2 700 individus ayant besoin d'une assistance en raison de vulnérabilités particulières ont été recensés. Deux ateliers, consacrés aux personnes qui avaient des besoins spécifiques, ont été organisés à l'intention des autorités locales de 11 provinces. Les participants aux ateliers ont passé en revue les bonnes pratiques et ont convenu de stratégies pour faire face avec efficacité aux défis à venir. Par ailleurs, le bureau de l'UNHCR à Herat a identifié 570 personnes qui avaient des besoins particuliers parmi les expulsés et leur a offert une aide en matière de transport, de recherche des proches et de regroupement familial.

L'Organisation a soutenu les comités pour la paix et les groupes communautaires existants, tant pour les femmes que pour les hommes, et en a formé de nouveaux. Des activités communes – réfection de routes, cérémonies religieuses, activités sociales, par exemple – ont contribué à réduire les divisions entre les différents groupes ethniques.

Transport et logistique : l'UNHCR a géré une opération sur l'ensemble du territoire pour entreposer et transporter des matériaux pour abris et des articles non alimentaires, ainsi que pour entretenir les véhicules et les générateurs. Pour réduire les frais d'exploitation, les articles détenus depuis longtemps ont été cédés. Tous les entrepôts satellites avaient été fermés à la fin du premier semestre 2006, tandis que la taille de l'entrepôt central de Kaboul avait été réduite de 40 pour cent. Tous les rapatriés en provenance de la République islamique d'Iran et du Pakistan se sont vu offrir des indemnités et des services de transport dans les sept centres d'encaissement géré par le ministère des Réfugiés et des Rapatriés et par l'UNHCR.

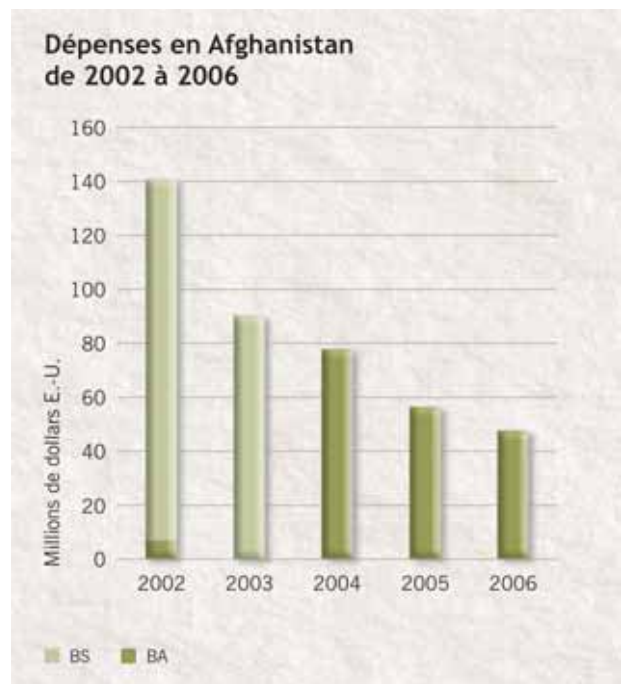
Contraintes

Les conditions de sécurité se sont considérablement dégradées au sud, au sud-est et à l'est du pays, de nombreux districts des provinces de Helmand et de Kandahar étant quasiment en état de guerre. Le contrôle du Gouvernement sur d'autres régions était limité. En conséquence, la proportion de régions auxquelles l'UNHCR avait un accès direct est passée de 62 pour cent à 49 pour cent à la fin de l'année.

Informations financières

L'opération en Afghanistan a bénéficié d'un appui très positif des donateurs depuis le lancement de l'opération de rapatriement assisté des Afghans réfugiés dans les pays limitrophes. Elle a été généreusement financée en 2006 et toutes les activités en faveur des rapatriés et des déplacés ont été appuyées.

La plus grande opération de rapatriement de l'histoire de l'UNHCR a débuté en 2002. Les dépenses engagées au titre du budget-programme supplémentaire mis en place au cours de la même année se sont élevées à 140 millions de dollars E.-U., en raison de l'opération de rapatriement. Du fait de la diminution des activités de rapatriement en 2005 et en 2006, les dépenses ont été progressivement réduites.



Organisation et mise en œuvre

Gestion

En 2006, l'effectif de l'UNHCR en Afghanistan était composé de 522 personnes, à savoir 38 fonctionnaires internationaux, 466 collaborateurs nationaux, trois JEA et 15 VNU. Les opérations ont été gérées par la délégation de Kaboul, avec l'appui de cinq sous-délégations implantées à

Herat, Jalalabad, Kaboul et Kandahar, de deux bureaux extérieurs, de huit antennes et d'un petit bureau de liaison situé à Islamabad, au Pakistan.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a poursuivi ses activités de renforcement des capacités afin de doter les autorités afghanes des moyens nécessaires pour gérer le rapatriement librement consenti et la réintégration. Le Haut Commissariat a également financé le service de la Réintégration au sein du ministère de la Réhabilitation rurale et du Développement rural et a mis à disposition ses compétences techniques pour le projet d'allocations des terres dirigé par le ministère des Réfugiés.

L'UNHCR a continué à encourager les autorités compétentes à veiller à la prise en compte des réfugiés dans les programmes de développement nationaux, tels que le Programme national de solidarité, le Programme national de perfectionnement des compétences, le Programme national d'emploi d'urgence et le Fonds afghan d'appui au microcrédit. Le Haut Commissariat s'est également concerté avec les acteurs du développement, afin de promouvoir la prise en compte des zones de retour massif dans leurs programmes. Il a coopéré avec l'OIT, ainsi qu'avec le ministère du Travail et des Affaires sociales, et appuyé le Programme pour le centre de services d'aide à l'emploi. L'UNHCR et l'OIT ont lancé un programme pluriannuel de création d'emplois dans la province d'Herat.

Au titre de l'Initiative des solutions globales pour l'Afghanistan, l'UNHCR s'est employé, en coopération avec la Commission européenne, l'OIT, l'OIM et le Groupe afghan de recherche et d'évaluation à doter le Gouvernement, le ministère des Affaires étrangères et d'autres institutions nationales de moyens plus solides pour gérer, de concert avec leurs homologues régionaux, les mouvements de population et les migrations.

Évaluation générale

À la fin de l'année 2006, l'Afghanistan avait connu des évolutions tant positives que négatives. Si le processus prévu par l'Accord de Bonn a progressé de manière satisfaisante, avec l'établissement d'institutions politiques essentielles, cette évolution ne s'est pas encore traduite par une amélioration de la gouvernance et par des avancées socio-économiques pour l'ensemble de la population, notamment dans les zones rurales. De plus, la sécurité s'est nettement dégradée au sud, au sud-est et à l'est du pays.

Le nombre de rapatriements observés en 2006 a été inférieur à celui des années précédentes mais le caractère volontaire des retours a été préservé. Un appui plus intensif à la réintégration sera de toute évidence nécessaire pour pérenniser et encourager les retours, car plus de trois

millions d'Afghans vivent encore au Pakistan et en République islamique d'Iran. L'UNHCR continuera d'appeler le Gouvernement et les donateurs à appuyer le projet d'allocation de terres, en insistant plus particulièrement sur les régions où la plupart des mouvements de retour devraient avoir lieu à l'avenir.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Direction de la lutte contre la drogue, Direction du pétrole et du gaz, ministère des Réfugiés et des Rapatriés, ministère de la Santé publique.

ONG : *Abu Muslim Khorasany Rehabilitation Unit, Afghan Agency for Integrated Development, Afghan Bureau for Reconstruction, Afghan General Help Coordination Office, Afghan Health Development Services, Afghan Planning Agency, Afghan Public Welfare Organization, Afghan Women Enterprise Network, Afghan Women Skills Development Centre, Afghan Women's Educational Center, Afghanistan's Children-A New Approach, Agence d'aide à la coopération technique et au développement, Ansari Rehabilitation Association for Afghanistan, Blind Roshandillan Association of Afghanistan, Child Fund Afghanistan (USA), Civil Affairs Organization, Community Forum Development Office, Conseil norvégien pour les réfugiés, Cooperation Center for Afghanistan, Coordination of Humanitarian Assistance, Coordination of Rehabilitation and Development Service for Afghanistan, Development and Humanitarian Services for Afghanistan, Development Association for National Cooperation, Emam Saheb Construction and Rehabilitation Organization, Engineering and Rehabilitation Services for Afghanistan, Groupe afghan de recherche et d'évaluation, Hewad Reconstruction Service, Huge-Afghanistan Rehabilitation & Development, Human Dignity Society, Humanitarian Action for the People of Afghanistan, Humanitarian Assistance for Women and Children of Afghanistan, Independent Humanitarian Services Association, INTERSOS, Jawidan Rehabilitation Organization for Afghanistan, Khahan Improvement Organization, Malteser Hilfsdienst, Masood Akbar Construction Agency, Medica Mondiale, National Consultancy and Relief Association, Peace Winds Japan, Reconstruction and Employment Unit for Afghan Refugees, Rehabilitation and Development Organization, Sanayee Development Foundation, Services Women Relieve Center for Afghanistan, Shafaq Reconstruction Organization, Shams Women's Needs and Help Organization, Sharq Foundation for Rehabilitation and Development, Sherzaad Reconstruction Organization, Sina Association Rehabilitation Service, Social Service Development and Reconstruction Organisation, Society for Afghanistan Development and Assistance, Urozgan Construction Agency, Voice of Women Organization, Voluntary Association for the Rehabilitation of Afghanistan, Watan Social and Technical Services Association, Welfare and Development Society for Social Services, Women Activities and Social Services Association, Women's and Reconstruction Organisation of Yasir for Afghanistan, Youth Assembly for Afghanistan Rehabilitation.*

Autres : *British Broadcasting Corporation, Central Asia Development Group, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, OIT, OIM, VNU.*

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : ministère de la Réhabilitation rurale et du Développement rural.

Autres : Banque mondiale, Équipe des Nations Unies dans le pays, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, PAM.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budget-programme annuel

| Budget final | Revenu issu des contributions ¹ | Autres fonds disponibles ² | Total fonds disponibles | Total des dépenses |
|--------------|--|---------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| 58 841 464 | 25 367 953 | 22 383 982 | 47 751 934 | 47 532 717 |

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier (dollars E.-U.)

| Ventilation des dépenses | Projets de l'année en cours | Projets des années précédentes |
|--|-----------------------------|---|
| | Budget-programme annuel | Budgets-programmes annuel et supplémentaire |
| Protection, suivi et coordination | 12 283 527 | 0 |
| Abris et infrastructure | 12 452 153 | 1 247 428 |
| Activités génératrices de revenus | 1 332 421 | 792 203 |
| Appui opérationnel (aux agences) | 1 603 007 | 558 165 |
| Assistance juridique | 2 298 537 | 420 328 |
| Besoins domestiques | 1 763 451 | 20 898 |
| Eau | 1 063 475 | 0 |
| Santé et nutrition | 171 112 | 103 117 |
| Services communautaires | 272 758 | 101 978 |
| Transport et logistique | 4 453 005 | 156 775 |
| Versements aux partenaires d'exécution | 4 539 467 | (3 400 892) |
| Sous-total opérationnel | 42 232 914 | 0 |
| Appui au programme | 5 299 803 | 0 |
| Total des dépenses | 47 532 717 | 0 |
| Annulation sur les dépenses des années précédentes | | (110 869) |
| Versements aux partenaires d'exécution | | |
| Paiements effectués | 13 778 791 | |
| Rapports reçus | (9 239 323) | |
| Solde | 4 539 467 | |
| Rapport des années précédentes | | |
| Versements aux partenaires d'exécution | | |
| Df au 1 ^{er} janvier | | 5 061 709 |
| Rapports reçus | | (3 400 892) |
| Remboursé B l'UNHCR | | (268 859) |
| Ajustements | | (6 176) |
| Solde | | 1 385 782 |